Place place de la République
36120 ARDENTES

Tél : 02 54 36 21 33

ARRETE n°URB-79-2026

DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 20/10/2026 Affichée le 20/10/2026	
Par :	**Joel PIVIDORI**
Demeurant à :	12 rue Léveillé 36120 ARDENTES
Pour :	**Installation de 6 panneaux photovoltaïques**
Sur un terrain sis à :	12 rue Léveillé 36120 ARDENTES

Référence dossier
N° DP 36005 26 00080

Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 422-1 et suivants et R 422-1 et suivants ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Châteauroux Métropole du 13 février 2020, modifié par délibération du 10 mars 2022, exécutoire le 28 mars 2022 et par délibération du 30 septembre 2025, exécutoire le 21 octobre 2025 ;
Vu l'élection du Maire et des Adjoints le 22 mars 2026 ;
Vu l'arrêté n°21-2026 du 23 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Pierre PASCAUD pour l'Urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La Déclaration Préalable est **ACCORDEE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARDENTES, le 02 NOV. 2026

Pour le Maire et par délégation, le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme,

MAIRIE D'ARDENTES (Indre)

Jean-Pierre PASCAUD

IMPORTANT :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:02 (Europe/Paris)
Collectivité : Ardentes
https://www.mairie-ardentes.com/documents_administratifs/85811

.../...